

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 octobre 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

149-10-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

4 – Période de questions

5 – Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer
5.2 - Rapport du maire
5.3 - Rapport des délégués aux comités
5.4 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal
7.2 - Lecture des compteurs d'eau
7.3 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant
7.4 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas
7.5 - Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant
7.6 - Fermeture du chemin de la Traverse - période de dégel

8 – Service d'urbanismes

8.1 - Rapport des permis

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Adoption du budget 2023 de la R.A.R.C
9.2 - Adoption du budget 2023 de la RIPI Louis-Aimé-Massue
9.3 - Dépôt d'une demande au MAMH - Acquisition d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention pour les officiers pompiers
9.4 - Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

10.1 - Appui - Demande d'uniformisation des normes - Interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides
10.2 - Appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec

11 – Varia

11.1 - Ajout de gravier - Chemin de la Traverse

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

150-10-2022

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 septembre 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente à la séance. M. Alain Gauthier demande de reculer sa borne d'identification 9-1-1 de quatre (4) pieds. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

151-10-2022

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 132 622,24\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 132 622,24\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de septembre.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 octobre 2022).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Aucun rapport n'a été déposé.

152-10-2022

7.2 - Lecture des compteurs d'eau

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que l'inspecteur municipal effectue la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé au cours de la semaine du 1^{er} novembre, soit du 1^{er} au 4 novembre 2022. Un avis sera publié dans le Bulletin municipal, édition du mois d'octobre.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

153-10-2022

7.3 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

De retenir les services de *Ferme Michel Desrosiers inc.* pour la saison hivernale 2022-2023 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

154-10-2022

7.4 - Déneigement de la borne d'incendie au coin de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

De retenir les services de *Ferme G. Forcier et fils inc.* pour la saison hivernale 2022-2023 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située à la jonction de la Montée Sainte-Victoire et du rang Saint-Thomas. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

155-10-2022

7.5 - Déneigement de la borne d'incendie près du 640, rang Thiersant

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

De retenir les services de *Ferme André Lavallée inc.* pour la saison hivernale 2022-2023 selon un tarif de 20\$ après chaque bordée de neige importante, afin de déneiger la borne d'incendie située près du 640, rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-22000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

156-10-2022

7.6 - Fermeture du chemin de la Traverse - période de dégel

Considérant que la Municipalité désire préserver l'état actuel du chemin de la Traverse;

Considérant qu'il y a lieu d'installer des jerseys de béton à l'entrée du chemin de la Traverse et de demander à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu de fermer la Route du Bas du 2, et ce, durant la période de dégel;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De procéder à la fermeture du chemin de la Traverse, et ce, dès le début de la période de dégel et de demander à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu de fermer la Route du Bas du 2, et ce, durant la période de dégel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que huit (8) permis ont été émis pour la période de septembre 2022.

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

157-10-2022

9.1 - Adoption du budget 2023 de la R.A.R.C

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 de la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* le 15 septembre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé adopte le budget 2023 de la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* au montant de 1 381 905\$. La quote-part de la municipalité pour l'année 2023 est de 26 987\$ ainsi que 6 126\$ pour le remplacement des membranes à l'usine de Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

158-10-2022

9.2 - Adoption du budget 2023 de la RIPI Louis-Aimé-Massue

Considérant que selon l'article 603 du *Code municipal*, le budget d'une régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2023 de la *Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue* a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant que le budget a été adopté par les directeurs de la *Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue* le 19 septembre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé, adopte le budget 2023 de la *Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue* au montant de 278 720\$. La quote-part générale de la municipalité pour l'année 2023 est de 63 456,00\$ et de 6 810,00\$ pour le véhicule.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

159-10-2022

9.3 - Dépôt d'une demande au MAMH - Acquisition d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention pour les officiers pompiers

Considérant que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes municipaux* concernant le volet 4 - *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-de-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, un projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers pompiers pour ses services de sécurité incendie dans la cadre de l'aide financière;

Considérant la recommandation relative à l'achat d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention de Tactick360 découlant de la résolution CTSI 2022-08-225 du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que cette acquisition permettra des économies, notamment en ce qui concerne les éléments ci-dessous:

- Décontamination des équipements et des habits de combat;
- Salaires liés à la préparation de la formation et post-formation;
- Heures supplémentaires;
- Remplissage des APRIAS;
- Essence;
- Repas;
- Entraide pour couvrir le territoire lors de pratiques réelles;

Considérant que les avantages liés à ce type de formation, sont: l'amélioration du temps d'intervention, les dégâts causés par l'incendie, les coûts d'intervention, le temps d'exposition aux dangers, contribuant ainsi à augmenter la confiance de l'officier, à améliorer la rapidité de prise de décision et à diminuer le stress post-intervention;

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de ce projet d'acquisition;

Considérant la résolution CRSIC 2022-06-49 du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) concernant son appui au projet;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Saint-Aimé s'engage à participer au projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers

pompiers et à assumer une partie des coûts par le billet de leur service de sécurité incendie;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;
- Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, organisme responsable du projet sous le regroupement de formation virtuelle pour les officiers pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

160-10-2022

9.4 - Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la "*Loi sur l'accès*");

Considérant les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c.25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Aimé doit constituer un tel comité;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Aimé:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la directrice générale et greffière-trésorière;

- de la secrétaire adjointe;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Aimé dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Aimé de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

161-10-2022

10.1 - Appui - Demande d'uniformisation des normes - Interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides

Considérant la résolution RI-2022-05-1446 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville qui demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger;

Considérant le contenu de cette résolution qui soulève, entre autres, les difficultés rencontrées par les pompiers lors de manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides;

Considérant que ces difficultés découlent du fait que les interrupteurs de courant sur ces véhicules sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de pouvoir commencer la désincarcération;

Considérant que dans l'industrie de la construction automobile il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement de l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

Considérant qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

Considérant que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé, en appui à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, demande à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, au député provincial de Richelieu, aux ministres des Transports et de la Sécurité publique des deux ordres de gouvernement ainsi qu'à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10.2 - Appui aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui.

11 - VARIA

162-10-2022

11.1 - Ajout de gravier - Chemin de la Traverse

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que des travaux de rechargement de gravier soient effectués à l'aide de trois (3) voyages de gravier MG 20b (+/- 60 tonnes) sur le chemin de la Traverse.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente à la séance, mais n'a aucune question. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

163-10-2022

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Sylvain Boisselle et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière